

Gestion des risques de délestages électriques



Dans le contexte de la crise énergétique, la consommation d'électricité pourrait être supérieure cet hiver à la production, malgré les efforts collectifs de sobriété énergétique.

En dernier ressort, une solution appelée "**délestage**" permet de réaliser des coupures temporaires, d'une durée de **deux heures**, maîtrisées et localisées par zones géographiques, au moment des pics de consommation d'électricité.

Un signal Ecowatt rouge émis trois jours avant une possible coupure de courant permettra d'alerter la population d'un département. Si aucune amélioration n'est observée, **le recours au délestage sera confirmé la veille de la coupure, à 17h** au plus tard, sur le site www.monecowatt.fr. Les utilisateurs inscrits sur la plateforme seront informés par un SMS ou un mail. Les coupures de courant pourront intervenir lors de trois plages horaires : **de 8h à 10h, de 10h à 13h** ou **entre 18h et 20h**.

En cas d'alerte orange ou rouge, voici quelques gestes recommandés pour éviter le délestage :

Au travail, il est recommandé de :

- baisser la température et limiter l'éclairage de son lieu de travail
- décaler la recharge des appareils électriques

Au domicile :

- démarrer son lave-linge, son sèche-linge, ses plaques de cuisson et son four après 20h
- veiller au respect de la température du logement à 19 degrés et baisser la température du logement à 16 ou

17 degrés en cas d'absence, en journée ou la nuit.

- limiter la consommation d'eau chaude
- éteindre tous les appareils en marche ou en veille quand ils ne sont pas utilisés
- limiter le nombre de lumières allumées dans les pièces et éteindre dans toutes les pièces inoccupées
- limiter le visionnage de vidéos en streaming pendant les heures de pointe (télécharger ces contenus pendant les heures creuses).

En cas d'urgence et d'impossibilité de joindre les secours, la mairie sera ouverte pour vous venir en aide.

Important ! Nous invitons tous les Logeais pour qui la coupure poserait un problème d'urgence médicale à se signaler auprès du CCAS :

[01 39 07 16 70](tel:0139071670)

ccas@mairieleslogesenjosas.fr

Contact

Mairie – Service social et d'aide à domicile

-  [01 39 07 16 70](tel:0139071670)
-  ccas@mairieleslogesenjosas.fr

Lien associé

[Ecowatt www.monecowatt.fr](http://www.monecowatt.fr)

- Partager sur
- [Partager sur Facebook](#)
- [Partager sur Twitter](#)
- [Partager sur LinkedIn](#)
- [Partager par email](#)
- [Enregistrer en PDF](#)